

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ARC SUD BRETAGNE**



DATE de CONVOCATION
1^{er} AVRIL 2021

DATE d’AFFICHAGE
13 AVRIL 2021

NOMBRE de CONSEILLERS :
En exercice : 38
Présents : 29
Votants : 35

L’an deux mille vingt et un,
le 6 avril à dix-huit heure trente,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s’est réuni en session ordinaire au Forum de Nivillac en séance publique sous la présidence de Monsieur Bruno LE BORGNE, Président de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne.

Etaient Présents : MM. Patrick BEILLON, - Christian BILLY, - Mme Anne-Cécile BLANCHARD, - MM. Jean-François BREGER, - Patrick BUESSLER-MUELA, - Mmes Marie-Thérèse CABON, - Muriel CLERY, - MM. Jean-Paul DANIEL, - Guy DAVID, - Mme Béatrice DENIGOT, - MM. Samuel FERET, - Guillaume FREDET, - Patrick GERAUD, - Alain GUIHARD, - Gérard GUILLOTIN, - Denis HILLAIREAU, - Bruno HUBERT, - Jean-Marie LABESSE, - Mme Valérie LAFAURIE-LE DIVELLEC, - M. Bruno LE BORGNE, - Mme Geneviève LE GOUALLEC, - MM. Denis LE RALLE, - Eric LIPPENS, - Mme Muriel MALNOE, - M. Noël PAUL, - Mme Odile PROVOST, - MM. Patrice RENARD, - Bertrand ROBERDEL, - Mme Isabelle SIRLIN.

Etaient Absents Excusés : Mme Laurence BAUDAIS, - M. Michel CRIAUD, - Mme Annie DRENO, - M. Alain HALIMI, - Mmes Nicole KORN, - Christine LE CADRE, - Mireille LUCAS, - Jocelyne PHILIPPE, - Régine ROSSET.

Mme Laurence BAUDAIS donne pouvoir à Mme Marie-Thérèse CABON

M. Michel CRIAUD donne pouvoir à M. Jean-Paul DANIEL

M. Alain HALIMI donne pouvoir à M. Jean-François BREGER

Mme Nicole KORN donne pouvoir à M. Noël PAUL

Mme Christine LE CADRE donne pouvoir à M. Bruno HUBERT

Mme Mireille LUCAS donne pouvoir à M. Jean-François BREGER

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme Béatrice DENIGOT a été élue Secrétaire.

DELIBERATION N°34-2021 – FINANCES – DEMANDE DE SUBVENTION ASSOCIATION LA RECYCLERIE PEULAISE

M. Guy DAVID, Vice-président en charge des finances, informe que l’association La recyclerie péaulaise a adressé à la Communauté de Communes une demande de subvention.

Cette association, créée en février 2020, a pour but de sensibiliser et inciter la population au réemploi dans un objectif de réduction des déchets. Elle propose aux particuliers de les débarrasser de leurs vieux objets en leur donnant une deuxième vie. Les utilisateurs sont soit adeptes du réemploi, soit des ménages n’ayant pas toujours la possibilité d’investir dans du neuf. Elle mise sur le service de proximité par son implantation au centre de Péaule.

Le bureau communautaire, lors de sa réunion du 23 mars, a émis un avis favorable à l’attribution d’une subvention de fonctionnement d’un montant de 1 000 € pour le démarrage de son activité.

Cette subvention, associée à celle attribuée par la commune de Péaule pour un montant identique, permettra également à cette association de solliciter une aide au titre des fonds européens.

Il est proposé d’attribuer cette subvention aux conditions suivantes :

- Acceptation de la demande de subvention auprès des fonds européens,
- Organisation de deux animations pour le compte de la Communauté de Communes dans le cadre de sa politique de prévention des déchets.

Envoyé en préfecture le 13/04/2021

Reçu en préfecture le 13/04/2021

Affiché le

ID : 056-200027027-20210406-DELIB_34_2021-DE

Au vu des éléments exposés ci-dessus, le Conseil Communautaire,
l'unanimité :

- **ATTRIBUE** une subvention de fonctionnement pour un montant de 1 000 € à l'association La recyclerie péaulaise dans les conditions fixées ci-dessus.

Pour Extrait Certifié Conforme,
A Muzillac, le 13/04/2021
Le Président,

